Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal	en exercice	qui ont pris part à la délibération
23	23	18

Date d'affichage: 17/05/2024

Délibération n°		
2024-05-02		

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL D'ARRY (14210)

Séance du 13 mai 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le treize mai à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le six mai 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian VENGEONS.

<u>Présents</u>: VENGEONS Christian, ALEXANDRE Yves, BLIN Annie, DAVID Frédéric, DAUTY Virginie, DESGUEE Jérémie, GALLIER Erick, GODARD Jacky, HERVIEU Jacques, LECAPITAINE Christelle, LECUYER Josiane, LEMIERE Marc-Antoine, LEROUILLY Chloé, MALBEC Béatrice, MOTTIN Christelle, PELTIER Virginie, RAVACHE Jérôme.

Absents excusés: FRENEE Anais donne pouvoir à LECUYER Josiane, Nathalie DAVID, Sebastien GILBERT.

Absents: GILETTE Valérie, PATIENCE Mickael, PELLETIER Philippe.

Présents: 17 Pouvoirs: 1 Votants: 18

La séance a été ouverte à 20h06.

Mme Annie BLIN a été désignée en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité.

Considérant que le Conseil municipal ayant respecté le débat contradictoire lors de la séance et sur tous les sujets mis à l'ordre du jour ;

Personnel: création emploi permanent poste Agent de médiathèque

Délibération 2024-05-02

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-3 et 34 ;

Vu le décret 2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le tableau des emplois ;

Considérant la nécessité de créer un emploi d'Adjoint territorial du patrimoine ou d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques pour assurer des missions d'agent de médiathèque ;

Considérant la nécessité de créer un poste d'agent de médiathèque ;

Décision: 18 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

CREE d'un emploi d'adjoint territorial du patrimoine et d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques à temps non complet soit 17h30/35h pour assurer des missions dévolues à un agent de médiathèque.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, ce poste sera ouvert aux contractuels.

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision et à signer tout document nécessaire.

MODIFIE du tableau d'effectif résultant de cette décision.

Certifié exécutoire le 17/05/2024, Le Maire, Christian VENGEONS



Pour copie conforme au registre, Le Maire, Christian VENGEONS

